

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA DRÔME**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement des particuliers de la Drôme est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La baisse des dépôts de dossiers de surendettement installée depuis plusieurs années se poursuit en 2022. En effet, le nombre de dossiers déposés connaît une diminution de 5,1%, soit 752 dépôts. Cette baisse des dépôts est néanmoins plus marquée au niveau régional (-8,8%) et au niveau métropolitain (-6,5%).

Dans ce contexte, la part des redépôts augmente légèrement pour constituer 40,5% des dépôts (38,5% en 2021 – données sur 12 mois à fin septembre), alors que la part des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances connaît une diminution sensible (6,1% en 2022 contre 10,8% en 2021), témoignant de la poursuite de l'engagement de la commission dans la recherche de solutions pérennes.

Recevabilité et orientation

Parallèlement à la diminution des dépôts, le nombre de dossiers décidés recevables par la commission augmente de 3,5%. Les décisions d'irrecevabilité augmentent quant à elles de 27%, à relativiser car cette augmentation ne touche qu'un nombre très faible de dossiers (47 dossiers en 2022 et 37 dossiers en 2021).

La structure des décisions d'orientation reste relativement stable en comparaison avec 2021. 43% des dossiers comportent une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier (43,2% en 2021).

Les dossiers sont majoritairement orientés vers un réaménagement des dettes (58,1%), en ligne avec le niveau métropolitain (58,3%) mais plus qu'au niveau régional (55,3%). Les orientations vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire sont en légère baisse à 41,8%.

Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire sont de 0,1% cette année, en cohérence avec le niveau régional (0,5% des décisions) et métropolitain (0,4%), ces solutions n'offrant guère de perspectives aux parties compte tenu de la complexité de leur mise en œuvre.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Les plans conventionnels de redressement augmentent légèrement pour s'établir à 7,8% conformément à l'augmentation des dossiers recevables présentant une résidence principale (8,5% en 2022 contre 7,6% en 2021).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement enregistrent une quasi-stabilité pour s'établir à 40,5% des dossiers traités (41,1% en 2021).

Les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire baissent de 1,6 points pour s'établir à 39,6% (41,2 % en 2021), et reflètent la tendance à trouver des solutions de remboursement même partiel plutôt que l'effacement total des dettes lorsque cela est possible.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proposition de solutions pérennes visant à régler durablement la situation financière des déposants est constamment recherchée par la commission. Celles-ci représentent 75,3% des solutions proposées, en baisse par rapport à 2021 (78,8%), en-dessous de la moyenne régionale (78,8%) mais supérieures à la moyenne métropolitaine de 74,6%.

Les mesures provisoires ne sont en général proposées que dans des situations où un délai pour vendre un bien immobilier dans de bonnes conditions de marché serait favorable tant pour les déposants que les créanciers. Ce qui se traduit notamment par des mesures imposées d'attente sans effacement à 7,8% des dossiers traités, en légère hausse par rapport à 2021 (6,8%).

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Mise en œuvre de la loi API
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL) Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	15 dont 2 dans le cadre du CDIF Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 135	<u>Thèmes principaux</u> : Présentation de la procédure de surendettement Présentation des dispositifs d'inclusion bancaire (droit au compte, offre spécifique, micro-crédit) Navigation sur le site BDF Particuliers/inclusion financière et sur le site Mes Questions d'Argent Réunions en présentiel à Valence et délocalisées (Montélimar, Buis-les-Baronnies, Loriol)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Dans le cadre du Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF) : dispositifs d'inclusion financière, rapport de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB), Micro-crédit
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	335 Jeunes dans le cadre du SNU 20 Jeunes dans le cadre de l'éducation nationale 30 Jeunes dans le cadre des missions locales et AFPA	<u>Thèmes principaux</u> : Gestion du budget et Comptes bancaires, Arnaques, Moyens de paiement, Épargne et assurance <u>Supports utilisés</u> : jeux, vidéos, quizz, présentations, flyers...

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

En complément des réunions en présentiel, organisation de webinaires au niveau régional sur différents thèmes (arnaques, assurances, moyens de paiement) suivis par 15 travailleurs sociaux drômois.

5 actions de communication : Présentation du Nouveau portail BDF Particuliers, Offre BDF à destination des TS, Semaine de l'Educfi, Numéro d'appel unique pour le public 3414, Lancement Prix du Micro-crédit.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Difficultés liées à l'acceptation par les bailleurs privés des effacements de dettes lorsque la commission décide d'un rétablissement personnel en faveur de leurs locataires.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- La procédure ne répond pas aux besoins des personnes les plus précaires. Structurellement en état de pauvreté, la faiblesse de leurs ressources ne leur permet pas d'honorer les charges normales de vie courante, entraînant des redépôts de dossiers de surendettement pour des effacements de charges.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Utilisation inappropriée de l'échange de données informatisé (EDI) par certains créanciers qui procèdent à la suppression de dettes au lieu de leur mise à zéro ou de leur transfert à la suite d'une cession de créance.

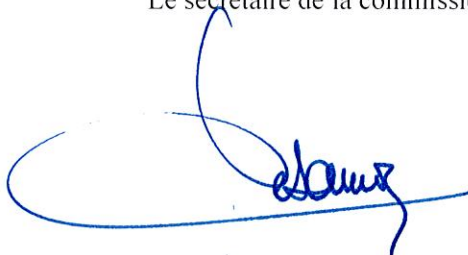
Fait à Valence, le 9 février 2023

La présidente de la commission,



Elodie DEGIOVANNI
Préfète de la Drôme

Le secrétaire de la commission,



Xavier DEBARNOT
Directeur départemental de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	792	752	-5,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	38,5%	40,5%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,8%	6,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	685	709	3,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,6%	8,5%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	37	47	27,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	18,9%	17,0%	
Dossiers orientés par la commission	688	711	3,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,2%	43,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,4%	41,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,4%	58,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	754	790	4,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,0%	6,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,9%	5,9%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,2%	39,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,8%	7,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,2%	3,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,6%	4,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,1%	40,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34,4%	32,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,0%	17,7%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,8%	7,8%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,8%	75,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	1	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	7	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,9%	4,6%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	39,6%	41,2%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	7,2%	5,9%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,5%	41,6%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75,3%	78,8%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Drôme	Dettes financières	20 146	586	2 640	65,2%	82,8%	15 112	4,0
	dont dettes immobilières	8 358	83	116	27,1%	11,7%	78 983	1,0
	dont dettes à la consommation	11 241	521	2 108	36,4%	73,6%	13 788	3,0
	dont autres dettes financières	547	332	416	1,8%	46,9%	896	1,0
	Dettes de charges courantes	3 104	527	1 726	10,1%	74,4%	3 163	3,0
	Autres dettes	7 627	401	832	24,7%	56,6%	1 913	1,0
	Endettement global	30 877	708	5 198	100,0%	100,0%	18 297	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
AURA	Dettes financières	302 421	8 671	39 044	67,5%	80,3%	13 328	3,0
	dont dettes immobilières	129 162	1 102	1 799	28,8%	10,2%	91 271	1,0
	dont dettes à la consommation	164 952	7 689	31 006	36,8%	71,2%	12 269	3,0
	dont autres dettes financières	8 307	4 958	6 239	1,9%	45,9%	818	1,0
	Dettes de charges courantes	63 616	8 466	30 621	14,2%	78,4%	3 872	3,0
	Autres dettes	82 315	6 187	13 638	18,4%	57,3%	2 097	2,0
	Endettement global	448 352	10 796	83 303	100,0%	100,0%	17 746	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0